



VILLE DE PARMAIN (95620)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 FEVRIER 2020

N° 2020/08

<p>Date de Convocation : 28/01/2020</p> <p>Date d'affichage 12/02/2020</p> <p>Nombre de Conseillers En exercice : 27 Présents : 22 Votants : 25</p>	<p>L'an deux mille vingt, le quatre février, à 19 heures 10, le Conseil Municipal de la Ville de PARMAIN, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, salle des mariages, en séance publique, sous la présidence de <i>Madame Nicole DODRELLE</i>, maire de Parmain.</p> <p><u>PRÉSENTS :</u> Michel Manchet, Sylvie Aubert-Druel, François Kisling, Michèle Bouchet, Didier Ponnet, Dominique Mourget, Renée Bou-Anich, Alain Wambecke, Emilie Portier, Martine Desry, Patrice Lusardi, Isabelle Gourbeault, Frédéric Landrin, Caroline Chazal-Mathieu, Gérard Besset, Jean-Pierre Amirault, Marie-Suzanne André, Dominique Cluzet, Laurent Delaleu, Christian Wagner, Annick Malherbe.</p> <p><u>ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :</u> Fabienne Defosse donne pouvoir à Marie-Suzanne André, Sandrine Cocheteux donne pouvoir à Emilie Portier, Anne-Marie Mennel donne pouvoir à Michèle Bouchet.</p> <p><u>ABSENTS EXCUSES :</u> Christophe Faucomprez, Virginie Guillaumé.</p>
<p><i>Madame Emilie PORTIER a été désignée Secrétaire de Séance.</i></p>	

OBJET : Compte de gestion 2019

Le Conseil municipal,
 VU le Code général des Collectivités Locales,
 VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

Le compte de gestion 2019 du budget de la ville de PARMAIN établi par le trésorier payeur départemental, fait apparaître les résultats suivants :

SECTION (en €)	Dépenses	Recettes	Résultat
FONCTIONNEMENT 2019	6 322 287,67 €	6 787 131,36 €	464 843,69 €
Reprise du résultat 2018		617 204,62 €	617 204,62 €
Sous-Total F	6 322 287,67 €	7 404 335,98 €	1 082 048,31 €
INVESTISSEMENT 2019	2 681 324,76 €	1 791 248,89 €	- 890 075,87 €
Reprise du résultat 2018	111 198,53 €		- 111 198,53 €
Sous-Total I	2 792 523,29 €	1 791 248,89 €	- 1 001 274,40 €
Résultats cumulés F + I	9 114 810,96 €	9 195 584,87 €	80 773,91 €

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

A L'UNANIMITE

- ⇒ **APPROUVE** le compte de gestion du trésorier payeur pour l'exercice 2019 du budget de la ville de PARMAIN. Le trésorier payeur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
- ⇒ **DIT** que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve sur :
- L'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
 - L'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
 - La comptabilité des valeurs inactives.
- ⇒ **ADOpte** le compte de gestion 2019.

Délai de recours de 2 mois à dater de la notification ou publication. Voie de recours auprès du Tribunal Administratif (décret n°89-641 du 7/09/1989). Le T.A. de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement via l'application « Télérecours citoyens » (<https://www.telerecours.fr>).



Nicole DODRELLE,

Nicole Dodrelle
Maire de PARMAIN